



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Secrétaire d'Etat

Paris, le **21 SEP. 2022**

Réf : ARM/SEDACM/SGA/DMCA/SDMC/BM2C
1D22016078

*Mesdames et Messieurs
les Préfets et Hauts-commissaires*

- OBJET** : Journée nationale d'hommage aux harkis, aux moghaznis et aux personnels des diverses formations supplétives et assimilés en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consentis et des sévices qu'ils ont subis du fait de leur engagement au service de la France lors de la guerre d'Algérie, le dimanche 25 septembre 2022.
- REFERENCES** : Décret du 31 mars 2003 ;
loi 2022-229 du 23 février 2022.
- PIECE JOINTE** : Message de Madame la Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

L'hommage que la France rend chaque année aux harkis, aux moghaznis et aux personnels des diverses formations supplétives et assimilés aura lieu le dimanche 25 septembre 2022.

Conformément aux dispositions des textes susvisés, il vous appartiendra de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soient organisées dans votre département les manifestations officielles dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Si une plaque officielle a été apposée dans votre département, cet hommage prendra la forme d'un dépôt de gerbe devant celle-ci au cours d'une cérémonie que vous présiderez. Il conviendra d'y convier les associations d'anciens combattants représentatives, notamment celles regroupant les anciens combattants d'Algérie et en particulier les anciens supplétifs.

Dans les départements où plusieurs plaques ont été installées, vous présiderez la cérémonie que vous jugerez la plus importante. Vous pourrez alors vous faire représenter par les sous-préfets d'arrondissement pour les autres manifestations.

Si aucune plaque n'a été apposée dans votre département, toute latitude vous est laissée pour le choix du monument qui vous semble le mieux approprié pour le dépôt de gerbe qui constitue le point fort de la cérémonie officielle. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir veiller à ce que les associations d'anciens combattants correspondant aux critères rappelés ci-dessus soient invitées à cette commémoration.

Vous trouverez, ci-joint, le message que j'adresse au monde combattant et que vous voudrez bien lire à cette occasion.

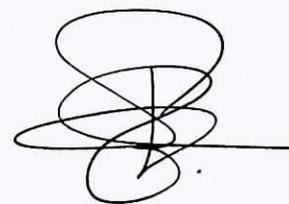
Les maires pourront organiser à leur niveau toutes manifestations qu'ils jugeront utiles et qui devront naturellement, dans leur forme, être adaptées au contexte local.

Ainsi, le site *Chemins de mémoire* proposera une page dédiée à cette commémoration, contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens :

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/25-septembre-journee-nationale-dhommage-aux-harkis-et-autres-membres-des-formations-suppletives>.

De plus, la cérémonie nationale sera retransmise en direct sur la page *Facebook* du ministère des armées, mais également en direct et en différé sur le site <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr>.

Je vous rappelle enfin, que, comme pour toutes les Journées nationales, les bâtiments publics devront être pavoisés.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Patricia MIRALLES

Message de Patricia Mirallès

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire

Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations
supplétives

25 septembre 2022

Chaque 25 septembre depuis vingt ans, la France honore les Harkis et se souvient.

Cette journée d'hommage nationale dédiée « *aux Harkis et aux autres membres de formations supplétives des armées françaises* » - parce qu'elle a été instaurée après tant d'années de silence de l'Etat français sur le sort qui fut réservé à ces combattants et à leurs proches - a une immense valeur.

Le 25 septembre 2001, le président Jacques Chirac reconnaissait pour la première fois, au nom de la République, que la France n'avait pas su empêcher les massacres commis en 1962 en Algérie à l'encontre des Harkis et de leurs familles. Que la France n'avait pas su sauver ses enfants.

A cette occasion, la France reconnaissait aussi les situations de précarité et d'extrême détresse dans lesquelles ont été contraintes de vivre, sur son sol, beaucoup des familles de Harkis qui avaient quitté l'Algérie.

Oui, cette journée d'hommage solennel est un rendez-vous avec l'Histoire, un rendez-vous avec la République une et indivisible.

Pourtant, aujourd'hui, se souvenir et honorer ne suffisent plus.

Soixante ans après la fin du conflit en Algérie et vingt ans après la reconnaissance officielle de la tragédie vécue par les Harkis, cette période de notre histoire reste une plaie ouverte dans notre mémoire collective.

L'année dernière, le président de la République est allé plus loin, jusque-là où notre pays devait parvenir pour enfin commencer à écrire notre Histoire commune et parcourir le chemin qui doit nous mener à l'apaisement, collectivement.

Après 60 ans de silence et de déni, il fallait reconnaître que la France avait une dette à l'égard des Harkis et qu'elle leur devait réparation de ce qu'ils avaient subi par son fait.

La loi du 23 février 2022 qui porte reconnaissance de la Nation envers les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie et réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie qui a été adoptée cette année par l'Assemblée nationale est l'aboutissement de cette démarche.

Dans le prolongement de ce travail législatif, le Gouvernement continue d'œuvrer pour la reconnaissance des Harkis.

D'abord parce qu'ils sont des anciens combattants. Ces mots sont une évidence lorsqu'ils sont prononcés ce matin. Vous savez pourtant qu'il n'en fut pas ainsi pendant longtemps.

Ce sont des soldats français qui ont été abandonnés il y a soixante ans. Leurs grands-pères avaient servi la France sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, leurs pères s'étaient battus à Monte Casino, avaient libéré la Corse ou débarqué en Provence. Les Harkis, eux, ont servi la France entre 1954 et 1962, versé leur sang et parfois sacrifié leur vie pour notre pays, dans cette guerre d'Algérie qui ne voulait pas dire son nom.

Aujourd'hui, il est indispensable de renouer le lien de confiance qui doit exister entre la France et chacun des siens. Ce travail est difficile. L'ampleur de notre tâche est à la mesure de la violation, à l'époque, du serment que la République doit protection à tous ses enfants. A la mesure de l'oubli de la fidélité due à ceux qui choisissent de la défendre les armes à la main.

Mais le rapprochement nécessaire de ces mémoires différentes, celle des Harkis et celle de bon nombre de nos concitoyens, exige aussi un examen sans concession du passé. Ces mémoires - qui apparaissent aujourd'hui parfois irréconciliables – ne se rejoindront pas sans un travail de transmission objective de l'histoire par tous les protagonistes de la tragédie des Harkis et par tous les membres de notre communauté nationale.

La volonté commune pour la première fois affichée et assumée de la France et de l'Algérie d'ouvrir leurs archives et de faire travailler de concert des historiens des deux rives de la Méditerranée participe aussi à cette démarche.

L'apaisement des mémoires blessées du drame des Harkis, des Moghaznis et des autres supplétifs de l'armée française en Algérie nécessite la participation de chacun. Les efforts des protagonistes de cette histoire douloureuse doivent tendre vers la réconciliation des mémoires, sans les confondre et surtout sans les opposer, pour que chacun retrouve la juste place qui lui revient dans la République.

La République est redevable aux Harkis pour les événements du passé.

Pour l'avenir, nous sommes tous responsables et devons tout faire pour que soient épargnées aux jeunes générations les souffrances qui ont déjà été endurées.

Vive la République

Vive la France